

La Directrice générale

Dossier suivi par :
Vincent Pavard
Adjoint à la Directrice
de l'expertise et des politiques publiques

Marina BRODSKY
Présidente
ACAD
15 rue Georges Huchon
94300 VINCENNES

Paris, le **27 DEC. 2021**

Objet : Reconduction de la convention pluriannuelle Anah-ACAD

Annexes : programme d'action 2022 et répartition de la contribution Anah

Madame la Présidente,

Comme le prévoit l'article 5 de la convention pluriannuelle d'objectif 2021-2023, par le présent courrier, je vous informe de la reconduction pour l'année 2022 de la convention attributive de subvention qui nous lie. Le montant de la subvention pour l'exercice 2022 est porté à 75 000€.

Cette reconduction se fait sur la base du programme d'actions qui a été établi lors de la signature de la convention.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.

Valérie MANCRET-TAYLOR

ANNEXE 1 : PROGRAMME D'ACTIONS 2022

COUT PREVISIONNEL GLOBAL DES ACTION EN 2022 : 159 000 EUROS
MONTANT GLOBAL DE LA SUBVENTION ANAH : 75 000 EUROS, SOIT 47,2% DU
COUT TOTAL DES ACTIONS

Actions 2021	Indicateurs de suivi et de résultat	Budget prévisionnel Anah Participation financière Anah, montant et % participation financière totale Anah
Axe 1 : Contribuer à l'efficacité des réseaux intervenant dans l'amélioration de l'habitat privé	ACAD : 110 jours - 66 000 €	31 132 € / 41,51 %
Action 1.1 : Contribuer à une plus forte territorialisation des politiques de l'habitat privé	Mise à jour de la cartographie des territoires couverts par les adhérents de l'ACAD Formalisation de l'activité du réseau, par une feuille de route annuelle et un bilan de fin d'année	
Action 1.2 : Accompagner à l'utilisation des outils dématérialisés - faire remonter les besoins d'amélioration et de compatibilité des outils entre Anah et opérateurs - mettre en place un suivi régulier Anah - ACAD	Réunions locales avec les porteurs du projet (Anah, centrale, DDT, Coll loc), diffusion des outils dans le réseau, travail de coordination et conduite du changement au sein de chaque structure (sensibilisation, adaptation des méthodes, accompagnement des équipes...).	
Axe 2 : Contribuer aux politiques d'intervention de l'Agence	ACAD : 125 jours - 75 000 €	35 377 € / 47,17 %
Action 2.1 : Diffusion des dispositifs Anah - Faire connaître aux Maitres d'ouvrage les dispositifs Anah, leurs conditions de mise en œuvre, leur articulation possible avec d'autres dispositifs, dans le cadre d'études et de conseils aux Collectivités locales - Diffuser et valoriser les bonnes pratiques, les expériences innovantes	Réunion trimestrielle de suivi Anah - ACAD, démarches de promotion du dispositif MPR Copro, contribution sur évolutions, innovations et bonnes pratiques, participation aux événements Anah, animation spécifique au sein du réseau, accompagnement des évolutions réglementaires.	
Action 2.2 : Remontées sur leur mise en œuvre - Coordonner les remontées du terrain entre les membres de l'ACAD		
Axe 3 : Contribuer à la valorisation des métiers de l'habitat privé	ACAD : 30 jours - 18 000 €	8 491 € / 11,32 %
3.1 : Formation initiale	Nombre de formations initiales	

Actions 2021	Indicateurs de suivi et de résultat	Budget prévisionnel Anah Participation financière Anah, montant et % participation financière totale Anah
- Recensement des formations existantes - Participer à la définition des besoins en formation - Aider à l'adaptation de la formation aux objets techniques rencontrés - engager un recensement des formateurs au sein de l'ACAD	fournissant des candidats, relations établies avec ces organismes, élaboration d'un cahier des charges des besoins, recensement interne des formateurs dans l'ACAD	
3.2 : Formation continue - Participer à une réflexion sur la mise place d'une « école de la réhabilitation »	Etat d'avancement du projet : partenariat mis en place, contributions ACAD	
Total actions ACAD 2022	ACAD : 265 jours - 159 000 €	Anah : 75 000 € Soit 47,2 % du total des actions ACAD

ANNEXE 2 : REPARTITION PREVISIONNELLE DE LA CONTRIBUTION DE L'ANAH

La participation de l'Anah se répartit prévisionnellement par axe comme suit :

Axes du programme d'actions	Valorisation du temps passé de l'ACAD	Montant de la participation de l'Anah	Répartition de la participation de l'Anah
Axe 1 : Contribuer à l'efficacité des réseaux intervenant dans l'amélioration de l'habitat privé 110 jours	66 000 €	31 132 €	41,51 %
Axe 2 : Contribuer aux politiques d'intervention de l'Agence 125 jours	75 000 €	35 377 €	47,17 %
Axe 3 : Contribuer à la valorisation des métiers de l'habitat privé 30 jours	18 000 €	8 491 €	11,32 %
Total 265 jours	159 000€	75 000 € Soit 47,2 % du coût total des actions	100 %